

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/354 DU 26/3/85

portant nomination de Madame MITSINGOU
née VOUMBY-MBYS Marie Claudette en
qualité de Directrice Régionale de
l'Enseignement Secondaire au Kouilou.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre,

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Madame MITSINGOU née VOUMBY-MBYS Marie Claudette/est nommée
qualité de Directrice Régionale de l'Enseignement Secondaire au
Kouilou.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonctions
prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de l'Enseigne-
ment Secondaire et
Supérieur.

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale.

Daniel ABIBI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget ,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-